

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Décembre 1873.

LE MARÉCHAL BAZAINE.

Fin de l'audience du 10 décembre.

Après la réplique de M^e Lachaud, Mon-
sieur le président, au maréchal Bazaine :
— Monsieur le maréchal, avez-vous quelque
chose à ajouter à votre défense ?

Le maréchal se levant vivement :

« Je porte sur ma poitrine ces mots :
Honneur et Patrie ! Je n'ai jamais manqué
à cette noble devise pendant les quarante-
deux ans que j'ai servi loyalement mon
pays, ni à Metz, ni ailleurs, je le jure devant
le Christ. »

M. le président. — Le conseil se retire
pour délibérer.

En même temps que le conseil entre dans
la chambre de ses délibérations, le maréchal
Bazaine quitte l'audience, accompagné du
commandant Thiriet. Les défenseurs et le
colonel Vilette le suivent.

Il est quatre heures trente-cinq.

Un détachement de gendarmerie entre
aussitôt dans la salle et se range, l'arme au
pied, dans l'enceinte du prétoire.

Aucun des nombreux spectateurs qui, plus
pressés que jamais, assistent au dénouement
de ce grand procès militaire, n'abandonne
sa place durant la suspension. Des conver-
sations ardentes s'engagent sur tous les
points de la salle. A diverses reprises, M. le
capitaine de Bosredon rappelle l'assistance
au silence.

A huit heures et un quart, un mouvement
prolongé se produit. On voit entrer, par la
porte du fond, un des membres du conseil :
c'est M. le général Lallemand. On croit que
le conseil va reprendre séance et tout le
monde se lève.

L'honorable général s'assied ; mais on se
rappelle aussitôt qu'il est juge supplémen-

taire et qu'il n'a pas à prendre part aux déli-
bérations.

A huit heures trente-cinq, la voix du ma-
réchal-des-logis appariteur se fait entendre :
Debout, le conseil !

Au commandement de l'officier de service,
les gendarmes placés autour du prétoire et
au bas de l'estrade présentent les armes.

La loge du maréchal et la barre sont inoc-
cupées.

Les membres du conseil reprennent leurs
places, immobiles et graves. Ils sont debout
et couverts.

L'émotion est indescriptible. Tous les re-
gards sont fixés sur le conseil et semblent
chercher à pressentir le secret de la délibé-
ration. Le plus profond silence règne dans
toute l'étendue de la salle.

M. le président, d'une voix lente et grave,
donne lecture du jugement suivant :

JUGEMENT.

La séance, suspendue à quatre heures et
demie, est reprise à huit heures et demie.
Le maréchal Bazaine n'est pas présent. M.
le duc d'Aumale prononce le jugement sui-
vant :

Au nom du peuple français,
Ce jourd'hui, 10 décembre 1873, le 1^{er}
conseil de guerre de la 1^{re} division militaire,
délibérant à huis clos, le président a posé
les questions suivantes :

Première question. — Le maréchal Ba-
zaine est-il coupable d'avoir signé, le 28 oc-
tobre 1870, à la tête d'une armée en rase
campagne, une capitulation ?

Deuxième question. — Cette capitulation
a-t-elle eu pour résultat de faire poser les
armes à cette armée ?

Troisième question. — Le maréchal Ba-
zaine est-il coupable de n'avoir pas fait,
avant de signer ladite capitulation, tout ce
que lui prescrivait le devoir et l'hon-
neur ?

Quatrième question. — Le maréchal Ba-
zaine est-il coupable d'avoir, le même jour,
capitulé avec l'ennemi et rendu la place de
Metz, dont il avait le commandement supé-

rieur, sans avoir épuisé tous les moyens de
défense dont il disposait, et sans avoir fait
tout ce que prescrivait le devoir et l'hon-
neur ?

Les voix recueillies séparément en com-
mençant par le grade inférieur, le président
ayant émis son opinion le dernier, le conseil
déclare :

Sur la première question, OUI, à l'unani-
mité.

Sur la deuxième question, OUI, à l'una-
nimité.

Sur la troisième question, OUI, à l'una-
nimité.

Sur la quatrième question, OUI, à l'una-
nimité.

Sur quoi, et attendu les conclusions prises
par le commissaire spécial du gouvernement
dans ses réquisitions, le président a lu le
texte de la loi et recueilli de nouveau les voix
dans la forme indiquée ci-dessus pour l'ap-
plication de la peine ;

En conséquence le conseil condamne, à
l'unanimité,

Le nommé Bazaine (François-Achille),
maréchal de France,

A la peine de mort et à la dégradation mi-
litaire,

Conformément aux articles 209 et 210 du
code de justice militaire.

Le conseil le condamne en outre aux frais
envers l'Etat en vertu de l'article 139 du code
de justice militaire, ainsi conçu :

« Le jugement qui prononce une peine con-
tre l'accusé le condamne aux frais envers
l'Etat. »

Déclare enfin, conformément à la loi, le
maréchal Bazaine rayé des contrôles de l'or-
dre national de la Légion d'honneur et de la
médaille militaire, et déchu du droit de por-
ter ces décorations.

Enjoint au commissaire du gouvernement
de faire donner immédiatement, en sa pré-
sence, lecture du présent jugement au con-
damné devant la garde rassemblée sous les
armes, et de l'avertir que la loi lui accorde
un délai de vingt-quatre heures pour se
pourvoir en révision.

Le jugement a ensuite été signifié au ma-
réchal Bazaine en présence du commissaire
du gouvernement, dans la galerie qui con-
duit à Trianon-sous-Bois.

Après l'audience.

Après la clôture des débats, le maréchal
s'est retiré dans ses appartements, où l'ont
suivi les personnes de sa famille, la maré-
chale, son frère, ses deux neveux, leurs jeu-
nes femmes, les capitaines Gudin et Mornay-
Soult, le colonel Magnan, M. Bouillet, M^{me}
Asselin, et quelques fidèles de la dernière
heure, une quinzaine environ.

Pendant les quatre heures qu'a duré la
délibération, il a causé librement, familière-
ment, presque gaiement, comme si sa tête
n'était pas en jeu, et alors que l'angoisse
étreignait tous ces braves amis qui se ser-
raient autour de lui.

Au bout de quelques instants, la maré-
chale Bazaine, à qui ce spectacle déchirait
l'âme, a quitté le salon, et, accompagnée de
la fille de M^e Lachaud et du colonel Luccioni,
elle est allée prier dans la chapelle.

Quant au colonel Vilette, cette incarnation
sublime du dévouement, il se tenait dans la
galerie qui relie le Grand-Trianon à Trianon-
sous-Bois, pour être plus à portée des pre-
mières nouvelles.

C'est là qu'à huit heures trente l'a trouvé
M^e Georges Lachaud, qui venait d'entendre
la sentence et se rendait auprès du maré-
chal pour le préparer à la visite du général
Pourcet.

— Eh bien ! lui a demandé le colonel Vil-
lette d'une voix haletante, est-il acquitté ?

M^e Georges Lachaud, sans répondre, a
fait un geste de désespoir, puis il a monté
l'escalier qui conduit aux appartements du
maréchal, suivi par le malheureux colonel
Vilette, qui trébuchait comme un homme
ivre.

Au bruit de la porte qui s'ouvrait, le ma-
réchal, en train de causer avec son entoura-
ge, s'est approché du jeune avocat, et, voyant
sa figure bouleversée, a compris, sans qu'il
fût besoin d'échanger une parole, quelle était
la situation.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARCHAND DE PANIERS

PETITE NOUVELLE.

(Suite.)

IV.

— Puisque vous y tenez, la voilà. Je roule
par le monde, parce que je ne puis pas res-
ter en place ; je mange, parce que j'ai faim ;
je bois, parce que j'ai soif. Je me chauffe
quand j'ai froid (ici il sourit), et je me mets
à l'ombre quand il fait trop grand chaud. Je
travaille, parce qu'il faut travailler pour vi-
vre, et que d'ailleurs je m'ennuierais à ne
rien faire. J'aime mon métier. C'est joli, l'o-
sier, c'est propre, c'est coquet, ça prend
toutes les formes que l'on veut. Je puis
transporter ma fabrique et mon magasin de
vente partout avec moi.

Quand je trouve un joli endroit comme
celui-ci, je dételle François (ici l'âne dressa
l'oreille), je lâche Patte-Rousse (grognement
d'approbation), je me mets sur l'herbe, à
l'ombre, en plein air, et je m'amuse à plier
l'osier pendant que les peupliers chantent
au-dessus de ma tête.

J'ai déjà pas mal couru, et j'espère courir
encore ; je regarde autour de moi, et je
trouve mon profit dans tout ce que je vois.

Je fais ma provision d'osier dans les pays
où il est à bon marché, et je vends mes pa-
niers et mes corbeilles le mieux que je peux,
sans faire de tort à personne.

Quand j'ai commencé mon commerce, je
n'avais ni François pour porter ma mar-
chandise, ni Patte-Rousse pour veiller des-
sus en mon absence. Je portais toujours
tout mon fonds de commerce sur mon dos.
J'avais des piles de corbeilles par-dessus la
tête, des grappes de paniers qui me pen-
daient jusqu'au-dessous des épaules, des
paniers aux bras, des paniers en sautoir,
des paniers en tablier. On riait de me voir
chargé comme une bourrique ; moi, je riais

aussi, car toute cette marchandise-là n'est
pas si lourde qu'elle en a l'air.

On disait : Voilà un garçon de bon cou-
rage, il faut lui acheter quelque chose. Plus
d'une bonne âme m'a acheté ainsi un panier
dont elle n'avait que faire. Il y a de braves
gens dans toutes les paroisses : je le dis
parce que je le sais, et je le sais parce que
je l'ai vu.

V.

Dans ce temps-là, mon ambition était d'a-
voir des souliers : j'ai gagné honnêtement
de quoi avoir des souliers. Alors j'ai pensé
que je serais bien heureux si je pouvais
acheter un âne : j'ai un âne, et même un âne
comme il y en a peu. Quand on a un âne, il
est tout naturel de vouloir une charrette. La
charrette, c'est moi qui l'ai fabriquée, à
l'exception des roues. Un charron y trouve-
rait à redire ; mais si vous sachiez comme elle
est commode !

— Alors vous êtes parfaitement heureux ?
lui dis-je en le regardant avec intérêt.

— Oui et non. Je ne puis pas dire que je

ne suis pas heureux, ce serait de l'ingrati-
tude envers le bon Dieu ; mais, voyez-vous,
Monsieur, je crois qu'il est dans ma nature
de désirer toujours quelque chose. Vous ne
devineriez pas ce que je désire maintenant !

— Un beau magasin de vannerie dans une
grande ville ?

— Non, Monsieur. J'ai même idée que je
ne m'accoutumerais pas à vivre dans une
ville, grande ou petite. Quand j'ai passé une
demi-journée à promener mes paniers dans
des rues, je commence à étouffer, et j'ai des
inquiétudes dans les jambes. Pas de place,
pas d'air, pas de liberté. Est-ce qu'on voit
le ciel dans une ville ? Est-ce qu'on se doute
de ce que c'est que des arbres et de l'herbe,
et des ruisseaux ?

Les maisons même ont l'air d'y être mal
à l'aise. Une maison de ville, grande ou pe-
tite, belle ou vilaine, me fait toujours l'effet
de quelqu'un qui s'ennuie et qui dit : Je vou-
drais bien m'en aller.

— Vous voudriez vivre de vos rentes à la
campagne ?

— Oh ! mon Dieu, non ! Mon rêve, ce se-

— Ils m'ont donc condamné à mort ? a-t-il dit simplement en serrant la main à M^e Georges Lachaud.

Et devant son silence significatif :

— A quelle majorité ? a-t-il demandé.

— A l'unanimité ! a répondu d'une voix sourde l'auxiliaire de l'illustre défenseur.

— Ah ! s'est contenté de dire le maréchal Bazaine, et il a repris, comme si de rien n'était, la conversation interrompue.

Tout le monde fondait en larmes ; seul le condamné gardait son visage si calme.

C'est à ce moment que le colonel Villette est entré dans le salon. Il a fait un pas vers celui dont il s'est constitué l'esclave depuis dix-huit mois. Mais, comme il allait lui prendre la main, ses forces l'ont trahi, et il est tombé lourdement sur le parquet.

Pendant qu'on s'empressait autour de lui, le maréchal, pour dissimuler son émotion, s'est dirigé vers la chambre voisine, où reposait M^e Lachaud. Il l'a trouvé debout, sur le seuil, et c'est lui-même qui, d'un ton calme et presque enjoué, lui a appris la fatale nouvelle.

Au milieu de cette scène navrante est arrivé M. le commandant Guioth, aide-de-camp de M. le duc d'Aumale. Sa présence, est-il besoin de le dire ? a produit une sensation pénible. M. Guioth, très-ému lui-même, a remis à M^e Lachaud une lettre du président du premier conseil de guerre qui le priaient de se rendre immédiatement dans la salle des délibérations.

M^e Lachaud s'est empressé de suivre l'aide-de-camp. Il a trouvé les juges réunis, et M. le duc d'Aumale, avec tous les égards dus à l'homme qui a fait preuve d'une si puissante quoique si stérile éloquence, lui a donné lecture d'une demande en grâce, revêtue de la signature de tous les membres du conseil. Il a de plus ajouté qu'il allait se rendre sur l'heure auprès du ministre de la guerre et du Président de la République pour appuyer de sa personne cette requête suprême.

L'éminent avocat a déclaré simplement qu'il allait en référer à M. le maréchal Bazaine, et, saluant le conseil, il s'est retiré.

Ce dénouement était prévu depuis la veille. M. le duc d'Aumale en avait fait confiance à la princesse Lise Troubetzkoi.

— Nous serons justes, mais cléments, lui avait dit le général-duc.

Justes, en signant la peine de mort ; cléments, en signant le recours en grâce à l'unanimité ! On ne peut expliquer autrement la confiance du président du 1^{er} conseil de guerre à cette étrangère.

Dans la soirée, le général Pourcet a fait demander M^e Lachaud.

M^e Lachaud a fait répondre qu'il ne pouvait se rendre au vœu du commissaire spécial du gouvernement.

Il tient à rester sur sa réplique.

(Le Gaulois.)

Bulletin politique.

Deux amendements, opérant une assez forte réduction sur le budget des affaires

étrangères, ont été pris en considération. Le premier, de M. des Rotours, réduit de 689 mille fr. le chapitre du traitement des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires ; — le second, de M. Foubert, demande une économie de moitié, c'est-à-dire de 95,000 fr. sur le chapitre du traitement des agents diplomatiques en non activité.

M. le duc Decazes paraissait assez effrayé de trouver, pour son début, une telle opposition ; il voulait à toute force défendre son budget : il a fallu que le président lui rappelât le règlement pour l'empêcher de parler.

Qu'il se rassure ! Le vote n'est en somme qu'une prise en considération qui ne décide rien. Les deux amendements qui chagrinent si fort M. Decazes sont renvoyés à la commission ; lorsqu'ils reviendront devant la Chambre, les petites difficultés disparaîtront, car l'Assemblée est assez coulante en matière de crédits.

Seulement M. Decazes fera bien de ne pas poser la question de portefeuille, comme il l'a fait à propos de ces 700,000 fr. ; ce sont là des moyens que M. Thiers a usés ; et si M. Decazes dénouait son tablier, il ne trouverait peut-être pas une bien grande majorité pour le prier de le reprendre.

Il aura du reste un assaut plus sérieux à soutenir. MM. Rouvier et de Belcastel ont posé la question des capitulations à propos de pourparlers qui ont lieu entre le vice-roi d'Egypte et le gouvernement français, pour leurs modifications.

On sait que les capitulations remontent à François I^{er}, et qu'elles ont été l'œuvre de nos Rois pour protéger nos nationaux dans les pays musulmans et les soustraire à la juridiction de ces Etats, où il n'y a pas de justice organisée. Leurs différends sont portés devant les tribunaux consulaires. C'est M. Emile Ollivier, sous l'Empire, qui le premier avait proposé des modifications à ce régime.

Ses attaches bien connues au khédivé ne lui permettaient peut-être pas une bien grande indépendance. Il importe aujourd'hui de remettre les choses en état.

M. Decazes promet bien de ne conclure aucun traité avec le vice-roi sans le soumettre à l'Assemblée ; mais on sait ce qu'il advient de ces négociations avec des gouvernements étrangers ; on se trouve quelquefois lié d'avance par un accord entre les divers cabinets ; on n'ose désavouer franchement un ministre et blesser ainsi une puissance étrangère, et la Chambre est bien obligée de passer l'éponge sur des faits presque accomplis.

Il y a là une question fort importante, comme l'a fait remarquer M. de Belcastel, puisqu'il s'agit de conserver les derniers restes de notre influence en Orient.

M. Méline, sur le chapitre du traitement des fonctionnaires administratifs, a proposé par voie d'amendement la suppression des sous-préfectures dans tous les chefs-lieux de moins de 12,000 âmes.

Cette réforme se fera un jour ou l'autre, car les sous-préfets, simples agents de transmission, n'ont pas de raison d'être, et l'ar-

rondissement, comme circonscription, n'existe pas en droit. Leur suppression était déjà demandée à Bordeaux ; plus tard MM. Théry, Savary et plusieurs autres de leurs collègues l'ont proposée. Mais M. Thiers, qui ne voulait aucune réforme dans l'administration, la jugeant comme M. Rouher un modèle, s'y est toujours opposé.

Ce n'est pas le moment de traiter cette question, car nous ne sommes pas à la veille d'une refonte de notre administration. Elle viendra plus tard, si des temps plus heureux se lèvent. Bornons-nous à dire que la loi militaire a posé les bases d'une nouvelle division administrative dont on sentira la nécessité.

Les moyens de communications, si rapides aujourd'hui, rendent inutiles beaucoup de rouages administratifs créés à une époque où il fallait nécessairement rapprocher les agents du pouvoir et les administrés.

Malheureusement, notre situation présente ne nous permet pas les réformes qui demandent une paix assurée et un pays tranquille.

Puis, ce n'est point par voie d'amendement au budget que cette question doit être introduite. Il faut une loi organique nouvelle pour supprimer les sous-préfectures ; la proposition, au lieu de venir à la discussion du budget, doit donc être envoyée à la commission des services administratifs, qui pourra l'étudier, et qui peut-être l'accueillera comme elle a accueilli celle des conseils de préfecture.

C'est la raison qui a fait repousser cet amendement de M. Méline.

Tout le budget du ministère de l'intérieur a été voté.

A la fin de la séance, M. le général du Temple a déposé une demande d'interpellation sur l'envoi d'un nouveau ministre plénipotentiaire auprès du roi Victor-Emmanuel.

La gauche a proposé le renvoi à six mois, et la droite à trois mois. Ces deux délais ont été repoussés. Sur la demande de M. de Tilly, l'Assemblée en a fixé la discussion après le vote du budget des recettes et des dépenses.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES.

La commission des lois constitutionnelles doit tenir aujourd'hui sa première séance ; les membres de la majorité ont eu une réunion préparatoire, afin de se concerter sur la marche à suivre ; ils ont décidé, assurément, d'écarter la proposition qui doit être faite par les cinq membres de la minorité de voter tout d'abord l'article 1^{er} du projet de M. Dufaure, article qui est une reconnaissance de la République comme gouvernement définitif.

La commission se partagera ensuite en trois sous-commissions ; l'une pour les attributions du pouvoir ; la seconde pour la réforme électorale, la loi municipale et d'autres lois spéciales ; la troisième pour la seconde Chambre.

Le travail de la commission, avec tous les incidents qui peuvent survenir, prendra les sessions de 1874 et 1875. Les membres de

la majorité ne paraissent pas disposés à prononcer la dissolution de l'Assemblée avant l'année 1876.

On prête à M. le duc de Broglie la pensée de procéder lui-même aux élections générales quand, en vertu de la nouvelle loi, il aurait changé les maires, puis les juges de paix et un grand nombre de préfets.

M. Thiers prétendait avoir une Chambre pivotant sur le centre gauche, tandis que M. le duc de Broglie songerait à faire élire une majorité pivotant sur le centre droit. Mais, pour modifier l'esprit qui anime en ce moment le suffrage universel, il faut, non-seulement une réforme électorale très-efficace, mais il faut surtout une puissante influence gouvernementale qui ne peut appartenir qu'à la monarchie pour ramener l'opinion publique dans un courant plus favorable aux destinées de la nation.

Les nouvelles qui arrivent des départements sont loin d'être décourageantes. La masse est calme ; dans chaque village, il y a quelques meneurs qui, pour le moment, n'osent pas bouger. Dans les villes de commerce, les gens d'affaires désirent, avant tout, sortir du provisoire. Tout ce qui pense, tout ce qui travaille accepte la prorogation, mais sans ajouter foi à sa durée non plus qu'à l'efficacité de cette combinaison artificielle.

L'Assemblée nationale a constitué ses bureaux de la manière suivante :

1^{er} bureau : président, M. Martel (Pas-de-Calais) ; secrétaire, M. Wilson.

2^o bureau : président, M. le comte Jaubert ; secrétaire, M. Busson-Duviviers.

3^o bureau : président, M. Baze ; secrétaire, M. Voisin.

4^o bureau : président, M. le comte de Nouaillon ; secrétaire, M. le duc de Crussol-d'Uzès.

5^o bureau : président, M. Beulé ; secrétaire, M. le comte de Legge.

6^o bureau : président, M. Corne ; secrétaire, M. de Choiseul.

7^o bureau : président, M. Le Royer ; secrétaire, M. Alphonse Picart.

8^o bureau : président, M. le marquis de Mortemart ; secrétaire, M. Balsan (Indre).

9^o bureau : président, M. Teisserenc de Bort ; secrétaire, M. le comte Duchatel.

10^o bureau : président, M. Casimir Périer ; secrétaire, M. Girerd.

11^o bureau : président, M. Raudot ; secrétaire, M. L'Ebraly.

12^o bureau : président, M. le marquis de Vogüé ; secrétaire, M. Vandier.

13^o bureau : président, M. Piou ; secrétaire, M. le comte de Ségur.

14^o bureau : président, M. le comte de Bondy ; secrétaire, M. Tassin.

15^o bureau : président, M. Jules Favre ; secrétaire, M. Folliet.

Neuf présidents de la Droite et six de la Gauche.

LE NOUVEAU MINISTRE.

A propos du nouveau cabinet qui vient de nous être octroyé, j'ai constaté, une fois de

rait d'avoir un jour une grande voiture, comme celle des saltimbanques qui vont de foire en foire, pour vivre là-dedans avec femme et enfants ; libre comme l'air aujourd'hui ici, demain là, et gagnant ma vie partout.

VI.

— Voilà, lui dis-je, une idée que je comprends. Elle a dû venir à bien des gens qui s'ennuient dans les villes. Mais je crois qu'on se lasserait bien vite de cette vie errante. Pour l'aimer comme vous faites, il faut que vous teniez ce goût de vos parents. Peut-être, ajoutai-je avec quelque hésitation, appartenez-vous à une race particulière ?

— Les Bohémiens ?

— Oui.

— C'est drôle ! on m'a déjà dit cela ; mais vous allez voir qu'il n'en est rien. Connaissez-vous Rouen ?

— Beaucoup.

— Et la rue Martainville ?

— Un peu.

— Une vilaine rue, n'est-ce pas ? c'est

peut-être cela qui m'a dégoûté des villes. Mon père y était cordonnier ; c'est-à-dire que l'enseigne disait : *Corniquet, cordonnier* ; mais la vérité est que mon père travaillait dans le vieux, et qu'il était, comme on dit, savetier. Son père l'avait été avant lui, et le père de son père aussi. De dix à treize ans, j'ai passé ma vie dans une petite chambre noire, assis sur un tabouret, et maniant bien des vieilles chaussures.

Mon père, voyant que le métier ne me plaisait pas, me mit en apprentissage chez un vannier. Du coup, le métier me convenait ; mais je vis bien que c'était la ville qui ne m'allait pas.

Et cependant, Monsieur, puisque vous connaissez Rouen, vous savez que c'est une belle ville. Malgré mon ennui, je me faisais une raison, et je restai chez mon vannier jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. Mon père était mort depuis deux ans.

VII.

Un beau matin, on vient me dire que j'hé-

rite d'un oncle que j'avais par là-bas, du côté d'Évreux. Je ne l'avais jamais vu, et c'est à peine si j'en avais entendu parler.

Quand les gens de loi eurent tiré ses affaires au clair, il ne me resta qu'une bicoque au hameau de la Commanderie, un bout de pré large comme trois fois ma voiture, et sept pommiers, dont quatre étaient bien décrépits. J'avais quitté mon patron, et j'étais décidé à ne plus m'emprisonner dans une ville.

D'un autre côté, je ne pouvais pas vivre sur mon bien, et mon métier de vannier ne m'aurait pas nourri dans un hameau.

Savez-vous ce que j'ai fait ? J'ai mis la clef de ma bicoque dans ma poche, j'ai affermé ma pâture et mes pommiers, et je me suis mis à faire de petites tournées dans le pays, avec mes paniers sur le dos ; peu à peu j'ai fait mes tournées plus grandes, et à l'heure qu'il est je ne rentre dans ma bicoque que pour y passer l'hiver.

Il y en a qui disent que la campagne n'est pas belle en hiver. On peut leur répondre qu'ils ont des yeux pour ne pas voir. Moi, je

la trouve aussi belle qu'en été, seulement d'une autre façon.

Je travaille, toute la mauvaise saison, à me faire un fonds de magasin. Je vais de temps en temps dire deux mots à François pour qu'il ne s'ennuie pas trop ; je mène promener Patte-Rousse pour lui dérouiller les pattes ; et, ma foi ! l'hiver est bientôt passé. Aux premières feuilles, nous nous mettons en voyage jusqu'au commencement de l'hiver suivant. Eh bien ! Monsieur, entre nous, est-ce que vous pourriez mettre des choses comme ça dans un livre ?

(La fin au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

Direction de M. Henri CHANTILLY.

Dimanche 14 décembre.

LES CHEVALIERS DU BROUILLARD

Drame à grand spectacle, en 5 actes et 10 tableaux, de MM. Dennery et Bourgeois.

Les bureaux ouvriront à 6 h. 3/4 ; on commencera à 7 h. 1/4.

plus, combien est enraciné en France cet étourdissant préjugé qu'on doit attendre quelque chose de neuf de tout ministère frais poudu.

Tant qu'on persistera dans cette grossière routine de changer les ministres au lieu de changer les garçons de bureau des ministères, jamais on n'obtiendra rien de tous les cabinets qui se succéderont, fussent-ils farcis d'excellentes intentions ou truffés d'immenses projets.

— Pourquoi ? me demanderez-vous ?

— Comment ! pourquoi ?... Ignorez-vous donc la légende d'un nouveau ministre qui voulait innover et faire de grandes réformes ?

Ecoutez-la :

Nous désignerons simplement ce ministre par le pronom « il... » par égard pour sa famille.

Donc, il venait d'être nommé, et il s'en allait à son ministère, plein d'une noble ardeur, chaud d'utiles projets et murmurant : « Je vais tout bouleverser, corriger, modifier, etc. Je veux qu'à me voir à l'œuvre on s'écrie : Ah ! voici un gaillard neuf qui ne fait pas comme les autres !!! »

Ce disant, il était arrivé à l'hôtel de son ministère, dont il ne connaissait pas le plus mince escalier ni le plus petit couloir.

— Hé ! l'homme ! où allez-vous donc ? On ne chante pas dans la cour, lui cria le portier qui le vit passer.

— Je suis le ministre, répondit-il fièrement sans se retourner.

— Tiens, c'est le nouveau ! dit le portier à sa femme sans plus s'inquiéter, car il savait ce qui allait arriver.

Effectivement, il, après s'être perdu dans les couloirs et les escaliers, redescendit un quart d'heure après à la loge. On peut avoir la tête qui vous craque d'immenses projets de réforme et ne pas savoir trouver une porte... Il était donc bien excusable quand il dit au concierge :

— Pardon, je ne puis découvrir où est situé mon bureau.

— Ah ! bon, connu ! Mon petit va vous y conduire... Stanislas, mène monsieur à Thomas, et tu le lui recommanderas bien de ma part.

Thomas est le doyen des garçons de bureaux. Pour lui, le ministère n'est plus qu'un simple hôtel garni dans lequel il a vu passer bien des locaux, dont quelques-uns n'ont fait que loger à la nuit.

Après avoir reçu le ministre des mains de Stanislas, maître Thomas le déballe.

— Ah ! j'attendais monsieur plus tôt. L'autre voyageur est parti d'hier et j'ai eu le temps de donner de l'air au local. Voici le bureau de monsieur, le crachoir est à droite... Thé, chocolat, café noir, lavement, qu'est-ce que monsieur a l'habitude de prendre le matin ?

Le ministre, qui ignore toutes les petites habitudes et les infimes détails du métier, écoute Thomas et veut l'interroger adroitement :

— Il y a longtemps que vous êtes employé dans ce ministère ?

— Il y a quatre-vingt-cinq ministères... environ trente-deux ans. Ah ! j'ai vu déjà passer pas mal de baigneurs ! Est-ce que monsieur vient pour l'estomac ou pour le foie ? J'ai connu beaucoup de ces messieurs qui, après avoir fait ici une ou deux saisons, s'en allaient, plus tranquilles, finir leur traitement dans une ambassade.

Désireux de faire acte d'autorité et d'imposer au plus vite son énergique volonté, le ministre l'interrompt pour dire d'un ton sec :

— Recevez mes ordres.

Mais, dans son empressement, Thomas devance les ordres qu'on lui annonce.

— Votre excellence lira sans doute ses journaux au saut du lit... comme le faisaient tous ces messieurs pour se tenir au courant dès l'aurore ?

— Oui, c'est une idée. Soit ! mes journaux le matin... Après cette lecture, vous m'apporterez chaque jour la feuille de présence du personnel.

— Pardon, Excellence. Après cette lecture, Votre Excellence préférera sans doute travailler avec son secrétaire général... pour préparer le portefeuille... en cas de conseil.

— C'est juste, je n'y pensais pas... Demain, vous porterez l'ordre d'une convocation à tous les chefs du ministère.

— Pardon, Excellence. Demain, jeudi, est le jour de réception pour les préfets. C'est l'habitude, ils viennent de loin et on ne peut refuser de les recevoir.

— Toujours très-juste. Alors la convocation aura lieu après-demain sans faute.

— Pardon encore. Après demain, Votre Excellence devra s'occuper des conférences et relations diplomatiques... On ne peut changer de jour sans indisposer les puissances étrangères.

— Très-bien. Alors la convocation sera pour samedi sans rémission.

— Pardon. Le samedi est toujours pris par les préparatifs de la soirée officielle... les invitations à lancer... les rafraîchissements et les musiciens à se procurer, etc..., car j'ose croire que Votre Excellence donnera un peu à danser ?

— Sans doute.

— C'est sur quoi comptent beaucoup toutes les belles dames que j'entendais, au dernier bal, se féliciter de votre prochaine nomination.

En se voyant pour quatre jours d'occupations sur la planche, le ministre renvoie à un peu plus tard ses projets d'innovations. Il comprend que, dans cette situation neuve pour lui, il lui faut d'abord prendre l'air du bureau.

Après avoir ainsi imposé ses volontés au patron, Thomas demande effrontément :

— Votre excellence n'a plus d'autres ordres à me donner ?

— Non, allez et obéissez.

Thomas se retire. A la porte du bureau ministériel, il rencontre tous les hauts chefs de service qui allaient y entrer.

— Que voulez-vous ?

— Nous venons connaître les décisions du nouveau. Il paraît qu'il a des projets énormes.

— Ta, ta, ta, réplique le garçon de bureau, ne vous inquiétez de rien... Je m'en charge... J'ai bien su styler tous les autres, et celui-ci ne me pèsera pas une once. Continuez votre petit train-train habituel... j'ai arrangé tout... cela marchera absolument comme du temps des trente-huit derniers.

Pris, engrené, roulé par Thomas, le nouveau, malgré son désir de créer du neuf, finit par se soumettre et se laisser pincer par l'habitude. Pourtant ce ne fut pas sans se débattre, car les projets de réforme lui faisaient toujours craquer la tête. Il ne retrouvait son énergie qu'au dernier moment, lorsque le terrain, qui tremblait sous ses pas, lui annonça sa prochaine culbute, et il s'écria :

— Non, il ne sera pas dit que j'aurai occupé le ministère sans qu'aucune utile réforme ait laissé trace de mon passage !!!

Puis d'une voix de tonnerre :

— Thomas !

— Excellence ?

— Où se met la clef des cabinets ?

— Depuis le ministère du cardinal de Richelieu, elle s'accroche dans l'antichambre.

— Je veux ! j'entends ! je prétends qu'à l'avenir, elle soit toujours pendue à la gauche de ma glace.

Ce fut son seul acte d'initiative... son cachet personnel !... Et il quitta le ministère au grand étonnement du pays, qui attendait toujours du neuf.

Telle est la légende du ministre qui était plein de bonnes intentions.

On nous promet monts et merveilles de la part du ministère qui vient d'être nommé. Ses prôneurs affirment que nous allons assister à une étonnante série de réformes et d'innovations heureuses.

Soit ! espérons-le.

Mais, à en juger par le passé, on peut craindre que tous les changements annoncés se bornent au seul fait suivant :

— Thomas ?

— Excellence !

— Quelle est cette clef pendue à la gauche de ma glace ?

— Celle des cabinets.

— Je veux, j'entends et je prétends qu'à l'avenir, elle retourne dans l'antichambre.

Et le ministre, fatigué, se reposera après cet effort.

Eugène CHAVETTE.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le télégraphe nous a appris hier, au moment où nous mettions sous presse, qu'une de ces précieuses existences qui semblent placées ici-bas pour l'édification de tous, venait de s'éteindre. Mercredi soir, le vénérable abbé Fourmy, ancien curé de Saint-Pierre de Saumur, a rendu son âme à Dieu

dans sa retraite de Saint-Martin de Beau-préau.

Dès mardi, un petit nombre de ses anciens paroissiens avaient eu connaissance d'une altération de la santé de M. Fourmy, mais rien ne faisait pressentir une fin aussi prochaine.

D'après le désir exprimé maintes fois par M. Fourmy, son corps sera ramené à Saumur, et recevra la sépulture dans le cimetière de notre ville.

La levée du corps se fera à la gare du chemin de fer, samedi matin, à 10 heures. Un grand nombre d'invitations ont été répandues dans la ville ; cependant, les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres de faire part, sont priées de se joindre au deuil à l'église Saint-Pierre, ou à la gare.

Le sieur Goguelet, l'une des victimes de l'accident du château d'eau, a succombé hier à l'hospice de Saumur.

Le sieur Chiquel est dans une situation satisfaisante.

Un événement tragique vient de jeter la population de Bierné (Mayenne) dans la consternation.

Dimanche dernier, 7 décembre courant, à 8 heures du soir, un sieur J.-B. B... a tiré à bout portant un coup de fusil sur Th. B..., son frère, qui s'en revenait de conduire ses chevaux aux champs.

La blessure n'est pas mortelle.

Les motifs de cette tentative d'assassinat paraissent être le résultat de la jalousie.

Le parquet de Château-Gontier, informé, s'est transporté sur les lieux dans la journée du lendemain, et, après les constatations légales, l'assassin a été écroué à la maison d'arrêt de Château-Gontier.

On annonce pour la dernière semaine de décembre une nombreuse promotion de capitaines dans l'arme de la cavalerie et dans celle de l'infanterie ; les promotions de lieutenants et de sous-lieutenants suivraient en janvier et en mars.

Le *Journal officiel* a publié le rapport approuvé, présenté par les ministres de l'intérieur et de la guerre au Président de la République, et portant modification de la commission mixte chargée de réviser la législation qui régit le fonctionnement du service de santé dans les hospices civils.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« A propos de l'article, que nous avons emprunté — sans commentaire — à la *Décentralisation*, et dans lequel il était parlé d'une liste d'otages en Maine-et-Loire, le *Patriote radical* nous dit :

« L'*Union de l'Ouest*, qui doit bien connaître l'esprit de notre département, eût pu ajouter que les journaux d'Angers avaient trop d'intelligence et avaient une trop bonne opinion de celle de leurs lecteurs, pour inventer de pareilles bourdes. » N'est-ce pas déjà trop qu'il y en ait quelques-uns à s'en faire l'écho, sans protestation ? »

« Le rédacteur de l'*Union de l'Ouest*, qui a en portefeuille des lettres anonymes dans lesquelles on le menace de lui « faire passer l'arme à gauche » avec... d'autres ; ne voit rien d'absolument invraisemblable à la nouvelle donnée par la *Décentralisation*. Il est vrai de dire que cela lui paraît plus risible que dangereux, et si la liste existe, ce qu'il ignore, ce doit être quelque farce du même goût que les lettres anonymes. Mais n'est-ce pas trop qu'il y ait des intelligences perverses jusqu'à inventer de pareilles plaisanteries ? »

UNE VICTIME DE L'ALCOOLISME.

Il y a trois jours, un charpentier de Saint-Jean-de-la-Croix, canton des Ponts-de-Cé, se présente dans une auberge de la commune et demande un verre d'eau-de-vie.

Il absorbe le premier verre, puis un second et un troisième.

Un consommateur qui se trouvait là lui dit en riant : *Allez-vous aller longtemps comme cela ?* Notre buveur, par forfanterie, réplique qu'il ne s'arrêtera pas là et se fait servir cinq autres verres d'eau-de-vie. Total huit.

Le maître de l'établissement intervint alors et voulut s'opposer à cet acte de folie ; mais le forcené buveur saisissant la bou-

teille vida le contenu d'un seul trait. Il sortit ensuite du cabaret ; mais il put à peine faire quelques pas, trébucha et tomba à terre complètement inanimé.

Le lendemain il était mort.

Ce malheureux n'était âgé que de vingt-et-un ans. (Journal d'Angers.)

Par un arrêté en date du 1^{er} décembre courant, le ministre de l'agriculture et du commerce vient de reculer au 31 décembre 1874 le terme du concours, au prix de 20,000 francs, à décerner à l'auteur d'un procédé efficace et pratique pour combattre le phylloxera.

A l'entrepôt de Bercy, dit le *Moniteur vinicole*, depuis quelques jours, les vins du Cher ont subi une légère baisse, et la demande se ralentit de plus en plus.

La Touraine est dans le même cas : les cours ont fléchi, notamment à Vouvray, Vernon, etc.

Faits divers.

Le musée d'artillerie des Invalides a ouvert jeudi au public les six nouvelles salles dont l'aménagement vient d'être terminé.

Elles comprendront :

1° Les armes primitives de l'âge de pierre, de l'âge de fer ; les armes grecques, romaines, gauloises et mérovingiennes ;

2° Les armes des pays orientaux et des pays non civilisés ;

3° Les armes blanches, telles qu'épées, sabres, etc. ;

4° Les armes de haste, comprenant les lances, pertuisanes, hallebardes, masses d'armes ;

5° Les armes de jet : arbalètes, mousquets, arquebuses, pistolets et fusils, dans toutes leurs transformations ;

6° Les pièces d'armures, les pièces de joute et de tournoi, les cuirasses, les chanfreins, les casques et les boucliers, dans l'ordre chronologique.

Le conservateur du musée a également placé, dans ces salles qui complètent le musée, les premiers objets commençant le nouveau *Musée historique de la guerre*, lequel comprendra tout ce qui concerne l'équipement et le harnachement complets des soldats de toutes les nations du monde, depuis les époques les plus reculées jusqu'à nos jours.

S'il faut en croire les journaux du Nord, une curieuse découverte vient d'être faite par un jeune lieutenant du génie en garnison à Arras.

Cet officier vient d'inventer un nouveau système de parachute, qui permettrait de descendre en sûreté d'un aérostat, quelles que soient son altitude et la force du vent, en suivant un plan incliné qui formerait le troisième côté d'un triangle dont les deux autres côtés partiraient l'un de l'aérostat pour aboutir au sol, l'autre de ce dernier point en se prolongeant jusqu'au point d'arrivée.

La distance à parcourir serait vingt fois plus longue que celle de l'aérostat à la terre : ainsi, le supposant arrivé à un kilomètre de hauteur, il descendrait à une distance de vingt kilomètres.

Aujourd'hui, le savant officier, après un essai tenté il y a peu de temps, poursuit activement son entreprise, et ses camarades de la garnison se sont, paraît-il, généreusement cotisés pour réunir les fonds nécessaires à la construction d'une montgolfière.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 12 décembre, 8 heures du matin.

Décision du Président de la République *commuant* en vingt années de détention, avec dispense des formalités de la dégradation militaire, mais sous la réserve de tous ses effets, la peine de mort prononcée contre le maréchal Bazaine, conformément au recours en grâce formé par les membres du conseil de guerre.

Pour les articles non signés : P. GODT.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},
 boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 44^e fascicule, FRÉ à GAI, est en vente.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré* :

Texte : Courrier de Paris, par Gérome. — Bulletin, par Th. de Langeac. — Le nouveau ministère, par H. V. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — La bataille de Noiseville (sortie du 31 août 1870), par le commandant du génie Pardon. — Revue scientifique par le Dr E. Descains. — Ce que coûte un costume de bal, par la comtesse Dash. — *Histoire des astres*, astronomie pour tous, par M. J. Rambosson. — La Bouche de l'enfer, par Jan-Karl. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny.

Gravures : Ministère du 26 novembre : M. le duc Decazes, ministre des Affaires étrangères; M. Depeyre, ministre de la Justice; M. le baron de Larcy, ministre des Travaux publics. — M. le baron Louis de Viel-Castel, membre de l'Académie française. —

Théâtre du Gymnase : scène dernière de *Monsieur Alphonse*, pièce en trois actes de M. Alexandre Dumas fils. — Procès du maréchal Bazaine : les abords du Grand-Trianon pendant une suspension d'audience. — Les principaux témoins dans le Procès du maréchal Bazaine (quatrième série) : MM. les généraux Changarnier, Soleille, Lebrun, le lieutenant-colonel Magnan, le commandant Samuel, Combié, député, de Bouteillier, propriétaire à Metz, Donzella et Quatreboeuf, sergents dans la marine. — Bataille de Noiseville : sortie du 31 août 1870. — Revue comique du mois, par Cham (douze gravures). — *Histoire des astres*, astronomie pour tous, par M. J. Rambosson : Bolide en fusion, observé au-dessus de la ville d'Athènes; le soleil de minuit dans les régions du Nord; portraits de Copernic, Newton et Descartes. — La Bouche de l'enfer, près de Lisbonne. — Rébus.

Un numéro spécimen, contenant le détail et les conditions des primes offertes au choix des abonnés de l'*Univers illustré*, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à l'administration, 3, rue Auber, place de l'Opéra.

Abonnements, pour Paris et les départements :
 Un an : 24 fr. ; Six mois : 14 fr. ; Trois mois : 6 fr. — Le numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.
 Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

ALLUMETTES CHIMIQUES

Les personnes des divers cantons des arrondissements de Saumur et de Baugé, qui désireraient sous-traiter de la vente des allumettes chimiques, peuvent s'adresser, dès aujourd'hui, à M. E. MOLLY fils, rue Neuve-Beaupaire, à Saumur.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc.

L'heureuse guérison de S. S. le Pape.
 • Rome, 21 juillet. — La santé du Saint-Père est excellente; elle l'est surtout depuis que, s'abstenant des remèdes, il fait presque exclusivement usage de l'excellente *Revalescière* du Barry,

qui a opéré sur sa personne des effets surprenants. (Gazette du Midi, Marseille.)

Cure N° 78,364.

M. et M^{me} Léger, de *Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.*

Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'*Épuisement complet*, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la *Revalescière* l'a rajeuni. « Je prie, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, à Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 DÉCEMBRE 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.				
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58 85	»	10	Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	820	»	5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	270	»	»				
4 1/2 % jouiss. mars.	83 75	»	50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	2 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	431 25	»	1 25				
4 % jouissance 22 septembre.	73	»	»	Crédit Mobilier	343 75	»	6 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	365	»	2 50				
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	537 50	»	11 25	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»				
Emprunt 1872	93 05	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	»	5	OBLIGATIONS.							
— libéré	92 95	»	05	Est, jouissance nov.	492 50	»	1 25	Orléans	284	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	216	»	2	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	888 75	»	3 75	Paris-Lyon-Méditerranée	281	»	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	415	»	»	Midi, jouissance juillet.	615	»	2 50	Est	269 75	»	»				
— 1865, 4 %	447 50	1	50	Nord, jouissance juillet.	1036 25	»	»	Nord	287 50	»	»				
— 1869, 3 % t. payé.	289	»	1	Orléans, jouissance octobre.	838 75	1	25	Ouest	276 50	»	»				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	256	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	520	»	1 25	Midi	275 75	»	»				
Banque de France, j. juillet.	4400	»	20	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	254	»	»				
Comptoir d'escompte, j. août.	555	»	5	Compagnie parisienne du Gaz.	715	»	»	Vendée	230	»	»				
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	445	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14	»	»								
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»												

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 30 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

1^o UNE MAISON
 Située à Saumur, rue Courcouronne, n° 10.

Composée : au rez-de-chaussée, de deux pièces; même distribution au second; grenier et mansardes sur le tout; cave au-dessous de la maison; cour couverte, terrasse, pompe, lieux d'aisances;

2^o UNE AUTRE MAISON

Sise aussi à Saumur, même rue, n° 12.

Composée : au rez-de-chaussée, d'une cuisine et salle à manger; au premier étage, quatre pièces; au deuxième étage, même distribution; au troisième, cinq chambres; grenier sur le tout; caves sous la maison; cour couverte, écurie, lieux d'aisances et pompe.

Toutes facilités de paiements. Pour tous renseignements, s'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

En détail, par lots, au gré des acquéreurs,

LA PROPRIÉTÉ DES LOGES

D'une contenance de 180 hectares,

Communes de La Breille et de Brain-sur-Allonnes,

Comprenant : deux fermes et une réserve, consistant en un beau clos, étang, prés, terres, parc, bois et landes.

S'adresser à MM. FRANVILLE et DUPUY, de Courléon, mandataires de M. et M^{me} GIRARD-GUÉRIN, qui se trouveront les dimanches aux Loges et les mardis à Bourgueil, ou à M^e CLOUARD, notaire. (495)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Au Petit-Puy, sur le bord de la route de Limoges, commune de Saumur, Cour et Jardin.

S'adresser, à Saumur, à M. et M^{me} PICARD, rue du Temple, n° 5, ou à M^e CLOUARD, notaire. (480)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE Par adjudication,

En totalité ou par lots,

Le dimanche 14 décembre 1873, à midi,

Dans l'une des salles du château de Meigné, sis commune de Brézé, par le ministère dudit M^e SANZAY, notaire à Brézé.

Premièrement,

LA COUPE DE BOIS-TAILLIS DES LIONS

Dépendant de la terre de Meigné, d'une contenance d'environ quatre hectares.

Et deuxièmement,

123 PEUPLIERS

Complantés sur ladite terre de Meigné.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e SANZAY, notaire.

A AFFERMER

Pour la Saint-Jean 1874,

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur,

Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE D'OCCASION,

QUATRE BELLES LAMPES

Dont deux en porcelaine.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

COMPAGNIE DU SOLEIL

Assurances contre l'incendie. Fondée en 1829.

CAPITAL SOCIAL
 Fonds de Primes et Réserves :
VINGT-ET-UN MILLIONS.

M. CARON, agent principal, à Saumur, place Saint-Pierre. (366)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

UN HOMME de 35 ans, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

CHOCOLAT DE LA C^{ie} FRANÇAISE
 Qualité supérieure
 Toujours 2 fr. le 1/2 kil.
CACAO EN POUFRE
 2 fr. 50 le 1/2 kil.
 DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES MAISONS.

Le Moniteur de la Banque

4 fr. PAR AN Journal financier (6^e année), pour Paris et les Départements. Paraissant le dimanche (52 n° par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées. Abonnements d'essai pour 3 mois, 1 franc, rue Lafayette, 7, Paris.

Vient de paraître.

L'HARMONIE UNIVERSELLE

DANS L'ORDRE SOCIAL A TOUS LES POINTS DE VUE

Par T. PRIEUR-DUPERRAY, ancien magistrat.

AU PROFIT DES PAUVRES.

En vente à Saumur chez tous les Libraires.

VENTE AU RABAIS D'OUVRAGES DIVERS

Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8°.
 Dictionnaire de la Conversation, 16 vol.
 Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROHRBACHER, 30 vol. in-8°.
 Conférences d'Angers, belle édition.
 Histoire ancienne, } par ROLLIN.
 — romaine, }
 MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages.
 Rue du Marché-Noir.

Saumur, imprimerie de P. GODET.